

RÉPUBLIQUE DU NIGER

Fraternité - Travail - Progrès



PRÉSIDENTE DE LA RÉPUBLIQUE DU NIGER

SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Mercredi, le 01 Avril 2026



COMMUNIQUÉ DU SECRETARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT

Le Président de la République, Chef de l'État, Son Excellence, le Général d'Armée **ABDOURAHAMANE TIANI**, a signé ce jour 1er avril 2026, un décret portant déchéance de nationalité de certaines personnes ayant commis des infractions prévues et punies par la loi.

Conformément à l'ordonnance n° 2024-43 du 27 août 2024, instituant un fichier des personnes, groupes de personnes ou entités impliqués dans des actes terrorisme ou dans toutes autres infractions portant atteintes aux intérêts stratégiques et/ou fondamentaux de la Nation ou de nature à troubler gravement la tranquillité et la sécurité publique et fixant les modalités d'inscription et de retrait ainsi que les effets y relatifs, modifiée et complétée par l'ordonnance n° 2024-46 du 07 octobre 2024, **sont provisoirement déchues de la nationalité nigérienne, les personnes physiques dont les noms suivent :**

- Madame **TAKOUBAKOYE AMINATA**, née **AMINATA BOUREIMA**, née le 23 septembre 1970 à Niamey, de nationalité nigérienne ;
- Monsieur **DJIBO YAYA**, né le 16 juillet 1983 à BONOUA (République de Côte d'Ivoire), fils de DJIBO EL HADJI BASSAN et de COULIBALY FATOUMA, de nationalité nigérienne.



CNSP

Page 01/02

Les personnes ci-dessus citées sont soupçonnées notamment :

- de mener des activités susceptibles de perturber la paix et la sécurité publiques ;
- de production et de diffusion de données de nature à troubler l'ordre public, de diffamation, d'injures par moyen de communication électronique et apologie du terrorisme.

Fait à Niamey, le 1er avril 2026

Le Secrétaire Général du Gouvernement,

MAHAMANE ROUFALAOUALI

